

---

## Adresse de la société populaire de Chambéry (Mont-Blanc), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chambéry (Mont-Blanc), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 496-498;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21661\\_t1\\_0496\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0496_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

vernement parce qu'il paroisoit avoir l'approbation tacite du peuple et qui aujourd'hui, se rallient au nouveau, avec toute la confiance qui vous est si bien due. Une seule inquiétude pourroit agiter encore les citoyens, c'est qu'on reveillât dans votre propre sein des discordes qu'il faut pour le salut du peuple et pour le votre, ensevelir dans la tombe des triumvirs.

Nous n'avons jamais partagé dans ce département les egaremens criminels qui ont agité une portion du Midi; nous n'y reconnoissons d'autre point de ralliment que le peuple et ses Représentans.

*Suivent 6 signatures.*

**k'**

[*Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Besançon à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (40)

Citoyens Représentants!

Les principes purs et vrais que vous venez de proclamer dans votre adresse au peuple français ont répandu la joie dans nos coeurs et inspiré la stupeur aux hommes de sang. Le masque dont ils se couvraient, est tombé, leurs figures sinistres est le miroir de la perversité de leurs âmes; nous saurons les reconnaître et les distinguer des vrais républicains; le regne de leurs manoeuvres est passé, l'ombre de Robespierre ne survivra point à son déshonneur. La terreur est bannie de nos contrées, la justice et la vertu ont repris leur empire, l'esprit public est fixé et nous saurons nous maintenir contre toute espèce d'intrigants et d'êtres dangereux. Oui, désormais, le vice et la vertu ne seront plus confondus; la morale du peuple deviendra plus pure et l'homme seul, util à sa patrie, jouira de la tranquillité et du bonheur que vous lui aurez assuré.

C'est à nos immortels travaux, c'est à votre énergie, citoyens Législateurs, que nous devons ces avantages; Recevés l'effusion de notre gratitude. Toujours nous ne reconnaitrons qu'un seul centre, la Convention nationale, nous n'aurons qu'une seule devise, liberté, égalité, fraternité.

Restez fermes à votre poste, continués à gouverner le vaisseau de l'Etat; c'est lorsqu'il sera rendu au port qu'il sera doux pour vous de jouir pleinement des bénédictions d'un peuple grand et magnanime dont vous aurés fait le bonheur; c'est alors que les nations viendront au milieu de nous respirer l'air de la liberté et en porter le germe au pied des trônes de leurs rois. Vive la Convention, vive la République française une et indivisible.

Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Besançon.

*REVERT, maire et 14 autres signatures.*

(40) C 324, pl. 1393, p. 11.

**l'**

[*Les administrateurs et le substitut de l'agent national du district d'Argenton à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (41)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.

Citoyens Législateurs.

Votre proclamation au peuple français, dictée par des sentimens purs soutient les nôtres et ceux de nos administrés; c'est en la méditant que les coeurs vertueux y trouvent une parfaite tranquillité.

Soustraits du glaive sanglant de l'infame Robespierre et de ses partisans, nous ne cessons de crier, vive la Convention.

Nous vous déclarons que, toujours attentifs à surveiller l'exécution de vos loix, nous abjurons toute autorité qui chercheroit à vous rivaliser.

Salut et fraternité.

*Suivent 3 signatures dont celle du substitut de l'agent national.*

**m'**

[*La société régénérée des Amis de la République de Chambéry, séante au temple de la Montagne à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Égalité, Liberté, Fraternité ou la mort.

Législateurs

Si le peuple français marche glorieusement à ses destinées, si la victoire est fidele à ses armes, si ses progrès et ses triomphes sont presque aussi rapides que la pensée, si le découpage, la terreur et la mort sont portés dans tous les camps ennemis par les armées de la République triomphantes au delà de toutes ses frontières, ce sont là les prodigieux effets du gouvernement révolutionnaire qui épouvante et frappe les conspirateurs et les traitres, comprime les malveillans de l'intérieur, protège les patriotes et garantit aux Républicains vertueux qui repandent leur sang pour la patrie, que ce sang précieux ne sera pas versé par des généraux perfides et qu'à leur retour dans leurs foyers après la moisson des trônes coalisés ils recueilleront les fruits de leurs travaux en jouissant des bienfaits d'une constitution fondée sur la morale et les principes de la plus pure démocratie.

Déjà la Révolution seroit consommée, si les debris epars de l'ancien regime, si les manoeuvres criminelles des individus qui

(41) C 324, pl. 1393, p. 2.

(42) C 325, pl. 1412, p. 24.

tenoient aux castes nobiliaires et sacerdotales et autres privilégiés n'eussent retardé sa marche. Si l'égoïste n'eût vû la patrie dans sa personne et la République dans son coffre fort, et s'il n'eût spéculé sur les moyens d'absorber une portion des ressources nationales au lieu d'en grossir la masse par des sacrifices personnels.

Oui, Législateurs, si tous les habitans de la République avoient poussé en avant le char de la Révolution, si les uns n'avoient travaillé à creuser des ornières sur sa route et à l'encombrer, et si d'autres n'eussent dans une intention criminelle, tandis que la grande masse des sans-culottes se disputoit en sacrifices, en sueurs, et en privations pour le conduire à son terme, déjà les nations de l'Europe qui gemissent sous le fléau de la guerre, auroient signé du sang de leurs tyrans ce pacte auguste qui doit sceller la paix de l'union entre elles et la nation française et devenir un jour le traité d'alliance et de fraternité ou se rallieront tous les peuples.

Mais comme l'a sagement proclamé la Convention nationale, le peuple français instruit aujourd'hui par l'expérience ne peut plus être trompé et le mal a conseillé le remède.

Cette expérience a appris au peuple pour quoi il a encore des ennemis au dehors c'est parce que la République renferme encore dans son sein des ennemis domestiques qui sont les troupes auxiliaires de Pitt et sur la fidélité desquelles les tyrans coalisés comptent bien plus que sur leurs phalanges d'esclaves partout mises en déroute ou exterminées par les soldats de la liberté.

L'exécution textuelle et littérale de la loi du 17 septembre peut seule garantir les triomphes de la République en garantissant l'intérieur, des maux et des déchirements que ces ennemis intestins ne manqueraient pas de lui causer, s'ils cessoient d'être un seul instant, comprimés et réduits à l'impossibilité de lui nuire.

Nous réclamons donc auprès de vous, Législateurs, le maintien et l'exécution stricte de cette loi salubre qui fait partie intégrante du gouvernement révolutionnaire que vous avez juré de maintenir jusqu'à la dernière destruction de tous les ennemis de la révolution et nous vous demandons qu'il ne puisse y être dérogé en aucune manière dans les divers départemens par des mesures partielles, des exceptions la rendroient bientôt illusoire et nulle; et c'est par des exceptions contraires au texte de la loi que l'on arrive aux privilèges qui rappellent l'ancien régime et qui ne sauroient exister sous le régime de l'égalité et de la liberté.

Cette loi a sauvé la République en l'année dernière, et c'est l'expérience de ses bienfaits qui proclame la nécessité de son exécution à l'avenir, c'est au moment où les tyrans ont l'âme dévorée de rage et de désespoir, des défaites qu'éprouvent leurs armées que nous devons être le plus en garde contre leurs manoeuvres dans l'intérieur. Gardons nous de nous endormir sur leurs agens perfides. Ayons de plus en plus les yeux ouverts sur eux et qu'une compression toujours active nous garantisse l'impuissance de leurs vœux.

Marat crie du fond de sa tombe qu'il faut resserrer les ennemis du dedans, ses cendres le réclamoient encore dernièrement lorsque la Convention nationale les a accompagnées au temple de l'immortalité; ce sont aussi les principes qu'elle a consacré lorsqu'elle a déclaré qu'elle maintiendra le gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté et dans toute son énergie.

Ce gouvernement ainsi maintenu et exécuté, l'exécution populaire de la loi du 17 septembre et le pas de charge des armées de la République sont le palladium de l'égalité et de la liberté et le pronostic de la chute prochaine des tyrans.

Nous vous demandons aussi Législateurs que tous ceux qui sont prévenus d'avoir dilapidé la fortune publique soient incessamment traduits devant les tribunaux criminels pour y être jugés d'après la loi. Si nous en connoissons, nous les traduirions nous mêmes devant les autorités compétentes.

Les scélérats qui seront convaincus d'un pareil crime, ceux qui se seroient gorgés de la substance du peuple seront alors reconnus et ils subiront le juste chatiment qui leur est réservé.

Et les patriotes que la malveillance, l'aristocratie et le moderantisme auront poursuivis calomnieusement sous le prétexte de dilapidations seront inocentés et cesseront de gemir sous le poignard de la calomnie et du soupçon.

Les principes que vous venez de proclamer, Législateurs, dans l'adresse au Peuple français, ont toujours été les nôtres et nous les adoptons avec enthousiasme. Toujours nous avons combattu pour l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République; c'est à elles que nous appartenons, nous considérons comme nos ennemis ceux qui voudroient les attaquer obliquement ou d'une manière directe, et c'est pour elles que seront nos derniers soupirs.

Toujours nous avons exécré la tyrannie du triumvirat, nous avons applaudi avec enthousiasme à son anéantissement et si nous avons demandé une compression vigoureuse et severe des ennemis de l'intérieur, c'est pour prévenir l'effusion du sang que produiroit nécessairement leur liberté qui ne pourroit être qu'une arme dangereuse pour le corps social.

Toujours nous avons combattu pour le régime de la justice et de la vertu, parce que la justice veut impérieusement le salut du peuple; elle veut que la démocratie triomphe et que l'aristocratie et la tyrannie périssent; elle veut également le triomphe de la vertu, car sans vertu il n'est point de patriotisme et sans vertu et sans moeurs, il n'est point de République Démocratique, aussi la vertu fut elle de tous tems à l'ordre du jour dans l'âme des patriotes.

Toujours nous avons été unis dans l'amour et le respect des loix parce que nous avons toujours été convaincus avec l'orateur romain qu'il faut être esclave de la loi pour être libre.

Nous n'avons cessé de répéter ce grand cri qui retentit dans toute la République et qui

redouble l'effroi de nos ennemis, que la Convention nationale doit être le centre commun auquel les français doivent être ralliés sans cesse. Nous l'avons fait entendre ce cri et nous l'avons soutenu dans les tems les plus orageux où le fédéralisme agitoit le midy de la France. Dans plusieurs de nos discussions bouillantes du feu sacré de l'égalité et de la liberté, combien de fois par des mouvements spontanés et qui n'appartiennent qu'à cet ardent et pur enthousiasme du patriotisme, nous nous sommes levés en masse avec nos concitoyens des tribunes pour renouveler nos serments d'attachement inviolable à la Convention nationale et de lui servir de rempart contre ses ennemis!

Toujours nous avons demandé à grands cris le maintien du gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté et son énergie, tout puissant pour le bien et impuissant pour le mal et nous avons rejeté avec horreur l'idée seule des assemblées primaires et de l'exercice du gouvernement constitutionnel avant l'époque où la révolution sera consommée par l'anéantissement des trônes.

Toujours enfin nous avons taché d'instruire et éclairer le peuple sur les grands principes proclamés par la Convention nationale et dans le code immortel de la nature et des droits de l'homme.

Nous serons toujours, ainsi que les autres sociétés populaires de la République, les sentinelles vigilantes placées en avant pour avertir la Convention nationale sur ses ennemis qui sont ceux du peuple. Nous confondrons toujours nos calomnieux, ceux auxquels la surveillance des sociétés populaires est importune, et qui voudroient par ce motif leur anéantissement, par la pratique constante des vertus républicaines, par la dénonciation de toutes les infractions aux lois, par notre attachement inviolable à la Convention nationale et par notre dévouement absolu à la République.

Ralliés sans cesse aux grands principes et à la représentation nationale, nous vous invitons, Législateurs, à poursuivre votre glorieuse carrière.

Tandis que d'une main vigoureuse vous dirigés les armées de la République sur le sol ennemi couvert partout des trophées de leurs victoires que l'autre ne cesse de comprimer les ennemis du dedans par une justice sévère et inflexible que les lois salutaires sur lesquelles repose la paix intérieure et qui sont autant de branches du gouvernement Révolutionnaire, que ces lois qui ont déterminé les limites où la liberté individuelle unie à la liberté politique soient sévèrement exécutées et n'abandonnés la conduite du vaisseau de l'état que lorsqu'il aura fait son entrée majestueuse dans le port, chargé des dépouilles des tyrans vaincus et des hommages rendus à la République une et indivisible et démocratique.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

*Suivent 4 signatures.*

n'

*[Les administrateurs du département de la Corrèze à la Convention nationale, Tulle, le 1<sup>er</sup> brumaire an III] (43)*

Représentans

Votre énergie vient de délivrer la France de la plus dangereuse tyrannie.

Votre sagesse doit lui assurer avec la liberté et l'égalité, la République une et indivisible.

Les principes que vous avez développés dans votre adresse au peuple français, lui présentent cette heureuse nouvelle; nous y applaudissons et nous sommes prêts à verser tout notre sang pour en assurer l'exécution.

Aussy en spectateurs patriotes de tous les flux et reflux révolutionnaires, nous avons vu sans inquiétude passer l'opinion d'un mouvement aveugle et excessif à une marche lente et incertaine, parce que nous nous sommes dits la Convention nationale est là; sa sagesse, sa prudence, son dévouement à la chose publique sauront en fixer le sort et pourvoir à son salut.

Comme vous, nous sommes convaincus qu'une tourmente trop longue, finit par faire le malheur d'une nation; mais nous pensons que le peuple jaloux de sa liberté doit sans cesse monter la garde à côté de ses représentans pour épier avec eux les intrigues de l'aristocratie et les aider à la détruire. Les sentimens du département de la Corrèze, sont invariables comme ceux de tous les vrais républicains; la justice doit être clémente pour l'innocence et pour l'erreur, et inexorable pour le crime.

Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne.

*Suivent 7 signatures.*

o'

*[Le conseil général révolutionnaire de la commune de Preuilly à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (44)*

Liberté, Égalité.

Citoyens représentans

Le premier devoir du conseil général d'après la réorganisation qui en a été faite par le représentant du peuple Brival est de vous adresser sa profession de foi. Nous avons tous juré de maintenir la constitution républicaine et le gouvernement révolutionnaire que vous avez décrété et vous dire que nous avons fait le serment solennel d'être inviolablement attachés à la représentation nationale, qu'elle sera toujours notre boussole et que nous ne cesserons pas un seul instant de nous rallier autour de

(43) C 324, pl. 1393, p. 23.

(44) C 324, pl. 1393, p. 18.